



651, boul. St-Laurent Est,
Louiseville (Québec) J5V 1J1
Tél. : 819.228.9461
Télec. : 819.228.2193

Courriel : mrcinfo@mrc-maskinonge.qc.ca
Site web : www.mrc-maskinonge.qc.ca

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MASKINONGÉ

AVIS PUBLIC MISE AU POINT

Avis public est, par les présentes, donné par le conseil de la MRC de Maskinongé, composé des 17 maires des municipalités locales du territoire, pour apporter les précisions nécessaires, suite à la parution de l'article intitulé : « Un cas de harcèlement dans la MRC de Maskinongé », paru dans le journal L'Écho de Maskinongé, édition du 25 juin 2014, et signé par madame Audrey Leblanc.

- 1) Le titre indique qu'il y a eu harcèlement. Il faut immédiatement rectifier cette allégation, qui est fausse, et dire qu'il y a eu plainte pour harcèlement, et cette dernière, après enquête et analyse, s'est avérée non fondée.
- 2) Que, suite au dépôt de la plainte, une enquête a été entreprise, conformément à la Politique de harcèlement psychologique au travail, adoptée par la résolution numéro 99/04/11 et en vigueur à la MRC de Maskinongé.
- 3) Que, contrairement à ce qui est mentionné dans l'article du journal, l'enquête a été menée avec rigueur et impartialité, par la directrice générale et un professionnel externe en relations de travail, qui a rédigé le rapport d'enquête et conclu qu'il n'y avait pas matière à harcèlement.
- 4) Qu'en ce qui concerne le contenu de l'article, il a été écrit selon les dires d'une source anonyme; la journaliste, par professionnalisme, aurait dû vérifier les informations auprès de l'organisme concerné.
- 5) Que, dans ce dossier, le rapport a été remis aux personnes concernées, le 13 mai 2014, et il n'y a eu aucune contestation, de qui que ce soit; le dossier étant depuis clos.

DONNÉ à Louiseville, le 10 juillet 2014
ROBERT LALONDE, préfet
Conseil de la MRC de Maskinongé